



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2000
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-quatrième session

28 février-2 mars 2000

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Déclaration présentée par l'American Association of Retired Persons (Association américaine des retraités), l'Association soroptimiste internationale, le Conseil international des femmes et la Fédération internationale de la vieillesse, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social; l'Association mondiale des guides et des éclaireuses et Project Concern International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil; et la Tribune internationale de la femme, une organisation non gouvernementale inscrite sur la Liste du Conseil

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996.

Les femmes et la prise de décisions

Les organisations non gouvernementales susmentionnées dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social préconisent de donner aux femmes et aux hommes les mêmes possibilités de partager le pouvoir et de participer à la prise de décisions.

L'égalité est un droit fondamental. L'article 3 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes stipule que les États parties prennent dans tous les domaines, notamment dans les domaines politique, social, économique et culturel, toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de

l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes.

Les femmes gagnent moins de 10 % des revenus mondiaux. Elles représentent 80 % des déshérités de la planète. Seules 6 % d'entre elles occupent des postes ministériels et moins de 14 % des fonctions de responsabilité à travers le monde.

Dans la plupart des régions du monde, les hommes prennent les décisions les plus importantes au sein de la famille, de la société, en politique et dans les affaires. Le déséquilibre dans le partage du pouvoir et des responsabilités en matière de prise de décisions commence dès l'enfance et se poursuit tout au long de la vie. Les femmes représentent les deux tiers des analphabètes du monde et 70 % des 130 millions d'enfants qui n'ont pas la possibilité d'aller à l'école sont des filles.

La non-scolarisation des filles a une double répercussion sur l'inégalité entre les hommes et les femmes. Les filles et les jeunes femmes qui n'ont pas fait d'études n'ont pas les moyens de se démarginaliser, et

* E/CN.6/2000/1.

les garçons et les jeunes hommes qui ont un niveau d'études plus élevé peuvent exercer le pouvoir à leur détriment.

Le pouvoir financier est souvent synonyme de pouvoir social et politique et étant donné que de nombreuses femmes dépendent financièrement des hommes, elles finissent par compter sur eux pour tout. Souvent, lorsqu'elles affirment leurs droits à l'égalité, elles sont stigmatisées par la société qui juge leur comportement «antiféminin». Elles sont considérées partout dans le monde comme des êtres subalternes par essence.

Dans des régions du monde où les filles effectuent les travaux domestiques, les associations de jeunes offrent des cours d'enseignement de type non scolaire, de formation et d'apprentissage pratique en dehors des heures de classe et lorsqu'on n'a pas besoin d'elles à la maison.

Les gouvernements sont invités à s'engager résolument en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, non seulement en offrant aux femmes des postes de responsabilité et d'autorité, mais également en veillant à ce que les filles et les garçons disposent des mêmes chances dès la naissance. Les femmes ne pourront être des «décideuses» et des dirigeantes que lorsque les mentalités seront complètement réformées. Il faut apprendre aux garçons dès l'enfance que les filles sont leurs partenaires dotées des mêmes droits et donner à ces dernières l'aptitude à diriger tout au long de leur cycle scolaire et au-delà.

Les filles et les jeunes femmes doivent également pouvoir développer leur caractère, apprendre à être des citoyennes responsables et servir leurs collectivités locales et la communauté mondiale; dans cette optique, il faut associer les jeunes femmes à toutes les étapes du processus de prise de décisions.

Nous exhortons les gouvernements à :

- Veiller à ce que les filles aient accès comme les garçons à l'éducation primaire et secondaire;
- Soutenir activement les associations de jeunes qui encouragent et forment les filles et les jeunes femmes à devenir des «décideuses» et des responsables;
- Soutenir activement les associations de jeunes qui enseignent aux garçons et aux jeunes hommes que

les filles et les jeunes femmes qui sont leurs partenaires jouissent des mêmes droits;

- Veiller à ce que des politiques d'égalisation des chances soient mises en place dans tous les secteurs d'emploi et dans toutes les branches du gouvernement;
- Promulguer des lois visant à lutter contre la discrimination aux divers postes de responsabilité;
- Veiller à ce que la proportion des femmes aux postes d'autorité et de prise de décisions reflète fidèlement la répartition démographique;
- Fournir un soutien adéquat aux mères qui travaillent;
- Citer en exemple, aux générations futures de femmes, les femmes qui se sont distinguées dans l'exercice de leurs hautes fonctions.